

## QUELLES SONT LES RÉGLEMENTATIONS ENVIRONNEMENTALES ET NUMÉRIQUES DANS LE BÂTIMENT ?

### I DÉCRET TERTIAIRE - Dispositif Eco Énergie Tertiaire

#### Qu'est-ce que c'est ?

Le Décret Tertiaire est une obligation qui assujettit tous les bâtiments tertiaires à réduire leur consommation énergétique.

#### Pour qui ?

Les propriétaires ou locataires de **bâtiments tertiaires** d'une surface de plancher **supérieure ou égale à 1 000 m<sup>2</sup>**.

#### ! L'obligation

Le Décret Tertiaire établit 3 objectifs de réductions des consommations énergétiques :

- -40% en 2030
- -50% en 2040
- -60% en 2050

Pour tout connaître du Décret Tertiaire, découvrez nos différents articles sur le sujet sur notre site internet :

[> Les dessous du Décret Tertiaire - Partie 1](#)

[> Les dessous du Décret Tertiaire - Partie 2](#)

[> Décret Tertiaire : les détails du nouvel arrêté « valeur absolue II »](#)

### I DÉCRET BACS (Building Automation and Control System)

#### Qu'est-ce que c'est ?

Entré en vigueur le 21 juillet 2021, le Décret BACS détermine les **moyens afin d'atteindre les objectifs fixés par le Décret Tertiaire**.

#### Pour qui ?

Les propriétaires de **bâtiments tertiaires neufs ou existants**, disposant de systèmes techniques dont les équipements ont une puissance nominale **supérieure à 290 kW** (pour l'échéance de 2025) ou **supérieure à 70 kW** (pour l'échéance de 2027).

#### ! L'obligation

Les propriétaires sont dans l'obligation d'installer un système de pilotage énergétique.

Pour tout connaître du Décret BACS et des aides associées, découvrez notre [vidéo tuto](#) !



### I CERTIFICATIONS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

#### Qu'est-ce que c'est ?

Créé en 2006, le dispositif des CEE est une aide financière encourageant la **rénovation énergétique des bâtiments**.

#### Pour qui ?

Les CEE imposent aux fournisseurs d'énergie et aux distributeurs de carburants, appelés les «obligés», d'inciter les **consommateurs (ménages, collectivités territoriales et professionnels)** à réaliser des économies d'énergie.

#### ! L'obligation

Le volume total d'obligations d'économie d'énergie, imposé aux obligés, est fixé à 2 500 TWhc cumulés et actualisés sur 4 ans.

Pour en savoir plus sur les CEE, découvrez nos différents articles sur le sujet sur notre site internet :

[> CEE : entre nouvelles obligations et bonification en faveur de la GTB](#)

[> 5ème période des CEE : que dit le nouveau décret ?](#)

[> CEE : la 5ème période est lancée !](#)

### I RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE 2020 (RE2020)

#### Qu'est-ce que c'est ?

La RE2020 a pour objectif d'**améliorer la sobriété énergétique et de réduire l'impact carbone des bâtiments** en construction comme en exploitation tout en traitant le confort d'été.

#### Pour qui ?

Les **maisons individuelles** et les **logements collectifs**, les **bâtiments de bureaux et d'enseignement**, les **autres tertiaires**, les **extensions** et les **constructions provisoires**.

#### ! L'obligation

Afin d'optimiser la réussite de la RE2020, le gouvernement a détaillé six indicateurs : Bbio, Cep, CEPnr, indice IC (Indice Carbone) Composants, indice IC Energie et indicateur Degrés-Heures (DH).

Pour en savoir plus sur la RE2020, découvrez nos différents articles sur le sujet sur notre site internet :

[> RE2020 : une entrée en vigueur fixée pour janvier 2022](#)

[> Les 3 points essentiels de la RE2020](#)